

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUILLET 2015 à 19 H 00

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT HUIT JUILLET, à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de LAMARCHE SUR SAONE convoqués le 21 Juillet 2015, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BRANCOURT Alain.

Etaient présents : Alain BRANCOURT, Viviane NEBOUT, Michèle VAILLARD, Serge CORNOT, Martine ARMAND, Martine CLEMENT, Thérèse MATHIRON, Maria Do Céu HAMY, Daniel DEMEY, Edith VAILLANT,

Etaient absents excusés : Alain FLACELIERE (procuration à Viviane NEBOUT) - Alain JACQUEMOT (procuration à Thérèse MATHIRON) – Thierry DREAN (Procuration à Serge CORNOT) – Jean-Sébastien VIENNET – Guillaume RAVERA.

Secrétaire de séance : Thérèse MATHIRON

Le Maire, après avoir déclaré la séance ouverte, demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Patrick LAURENT, Maire de MARANDEUIL et de M. Alain MILLOT, Maire de DIJON. Il donne lecture du précédent compte-rendu et propose l'ordre du jour suivant :

AFFOUAGES 2015/2016

Le Conseil Municipal maintient le prix de la part d'affouage pour 2015/2016 à 15 € payable uniquement par chèque à l'ordre du trésor public. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Mairie du 1^{er} au 30 septembre 2015, avec signature du règlement par les affouagistes.

DECISIONS MODIFICATIVES

Compte tenu des prévisions budgétaires de l'exercice 2015, le Conseil Municipal autorise le Maire à compléter les écritures d'ordre sur les budgets de l'eau potable et du lotissement et à prévoir des crédits complémentaires sur ce même budget pour un montant de 4 000 €.

REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal étudie et décide de la répartition de l'enveloppe des subventions 2015 selon les bilans financiers déposés en Mairie par les Associations et de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer rural section gym de la somme de 59 euros.

JURES D'ASSISSE 2015

En application du code de la procédure pénale, le Conseil Municipal procède au tirage au sort sur la liste électorale, de 12 personnes susceptibles de remplir les fonctions de jurés d'assises 2015.

VENTE DE TERRAIN

Suite à la demande par courrier de la SCI LACROIX VERTE, le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle N° 75 d'une superficie de 95 ares au prix de 20 Euros le m². Il autorise le maire à signer toutes les pièces et actes notariés afférents à ce dossier (tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.)

AB

ACHAT DE TERRAIN

Le Conseil Municipal répond favorablement à la proposition d'un notaire pour l'achat d'une parcelle contiguë à l'école maternelle cadastrée section AL 25 d'une superficie de 26 ares et 70 ca au prix de 26 Euros le m² et décide donc de l'achat de la propriété aux Consorts DELIOT (les frais étant à la charge de l'acquéreur).
Il autorise le maire à signer toutes les pièces et actes notariés afférents à ce dossier.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC-GRDF (RODP)

Le maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, au taux maximum en fonction du linéaire en mètre (12451 m arrêté au 31 Décembre de l'année)
Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la proposition qui lui est faite suivant le calcul notifié pour la somme de 1066.93 Euros.

LIGNE DE TRESORERIE

En complément de la délibération du 14 04 2015 et à la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal confirme qu'il autorise le Maire à renouveler la ligne de trésorerie de 400 000 Euros signée auprès du Crédit Agricole en attendant la vente des terrains de 17 lots dans le lotissement communal au taux légal en vigueur sur une durée de 12 mois.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire fait part de la reprise du document Plan local D'Urbanisme suite aux nouvelles réglementations de la loi ALUR au regard de la législation. Ce document comprendra également l'évaluation environnementale obligatoire, du fait qu'une zone Natura 2000 couvre une partie du territoire communal.
Le Conseil Municipal entérine le contrat de la Société VERDI pour la reprise de ce document, la conduite et la mise en place du PLU.

LOGICIEL CIMETIERE

Après présentation des devis établis pour la gestion informatique du cimetière, le Conseil Municipal décide de retenir la Société NEOCIM avec les options suivantes : logiciel cimetière, gestion des emplacements, réunion de formation sur site, contrat de maintenance téléphonique et le Groupe ELABOR pour la reprise du fichier « dxf » pour l'extraction et la fourniture des données suite à la restructuration

Intervention des conseillers :

- Mme Maria CALCADA :
 - demande des emplacements pour la pose de fleurs sur le Colombarium. Le maire répond que l'emplacement au sol est commun pour l'ensemble des urnes.
 - fait part de bruit le matin avant 8 heures d'un agriculteur qui pompe de l'eau devant les campings cars. Des consignes seront données à cet agriculteur pour le respect des horaires.
 - demande si la pose méridienne des écoles reste la même à la rentrée de septembre. Le maire précise qu'une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves et que la majorité est restée favorable au maintien des heures actuelles.
 - rend compte que certaines personnes prennent de l'eau à la borne sur la place publique pour arroser leur propriété
- Mme. Martine CLEMENT :
 - demande des précisions sur les travaux du pont : Nous connaissons les dates et les contraintes à la suite de l'appel d'offre du Conseil Départemental.

- propose l'éventuelle possibilité d'agrémenter le feu d'artifice avec un fond musical.

- M. Daniel DEMEY, demande si l'accès de la salle polyvalente est autorisé aux voitures. Le maire précise que l'accès est autorisé pour les locations de salles et aux personnes à mobilité réduite, le panneau sera remplacé suite au vol du précédent.

La séance est levée à 20 heures 00.

Le Maire

Alain BRANCOURT

